

Zeitschrift: Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Herausgeber: Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Band: 12 (1960-1963)

Heft: 3

Rubrik: Communications présentées à la Société en 1962

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Louis XV), puis une étude de sociologie historique sur *Le Protestant français* (1953) que suivirent plusieurs monographies sur le protestantisme brésilien, et enfin cette monumentale et magnifique *Histoire générale du protestantisme* dont deux volumes sur trois avaient paru (1961) quand la mort vint le frapper.

Professeur à la Faculté des lettres d'Aix en 1940, Emile G. Léonard y avait donné un cours dont il tira plus tard son suggestif essai sur *L'armée et ses problèmes au XVIII^e siècle* (1958). Il succéda en 1948 à Lucien Febvre dans la chaire d'histoire de la Réforme et du protestantisme de l'Ecole pratique des hautes études. Docteur *h.c.* de plusieurs universités, il avait été nommé membre correspondant de notre Société en 1948.

Faits divers

PUBLICATIONS. — La Société a publié en 1962 la deuxième livraison (1961) du tome XII du *Bulletin*. En outre, elle a fait paraître le tome XLI de ses *Mémoires et documents*, série in-8°, rempli tout entier par l'ouvrage du chanoine Bénétruy sur *L'atelier de Mirabeau*.

BIBLIOTHÈQUE. — Notre bibliothèque s'est enrichie, en 1962, de 147 pièces nouvelles, soit 42 volumes, 98 fascicules de revues, 16 brochures et un manuscrit (deux communications dactylographiées d'Albert Choisy).

Donateurs : Bibliothèque publique et universitaire : M^{lle} Eugénie Droz ; MM. J. F. Bergier, J. D. Candaux, E. M. Lajeunie, M. Sauter.

D'autre part, notre Société a remis à la Bibliothèque publique et universitaire, en 1962, 5 volumes, 7 brochures et 333 volumes et fascicules de périodiques.

Communications

présentées à la Société en 1962

1343. — *Séance du 11 janvier.*

La population du diocèse de Genève à la fin du Moyen Age d'après les registres de visites pastorales, par M. Louis BINZ.

Les registres des visites pastorales, échelonnés de 1411 à 1516, et qui indiquent le nombre des feux, permettent, en s'aidant en outre d'un document de 1339 concernant le Faucigny et des listes fiscales pour la ville de Genève, de se faire une idée assez exacte de l'évolu-

tion démographique, influencée par les épidémies et les guerres, mais aussi par l'altitude des habitats respectifs du diocèse.

Publié dans les *Mélanges Antony Babel*, Genève, 1963, t. I, p. 145-196.

Le Vieux de la Montagne, par M. Michel TESTUZ.

Né en Iran, près de la mer Caspienne, celui qui devait devenir le terrible Cheik El-Djebel étudia d'abord le Coran à Nishapour. Il séjourna un temps à la Cour, puis voyagea, se rendit notamment en Egypte, revint en Syrie, et se mit à prêcher la révolte aux populations. Du fond d'un château-fort imprenable, il déclencha par l'intermédiaire des partisans aveuglément dévoués de sa secte des Haschichins (ou Assassins) une véritable épidémie de meurtres. Tout son enseignement ne visait en effet qu'à glorifier la mort. Il réussit à devenir absolument indépendant du Sultan, et mourut le 13 juin 1324 en déclarant : « Rien n'est vrai, tout est permis. »

1344. — *Séance du 25 janvier* (assemblée générale).

Rapports du président (M. Paul-F. GEISENDORF), du trésorier (M. Alain PATRY), et du vérificateur des comptes (M. Albert RIVOIRE).

Courbet et la colonne Vendôme, par M. Bernard GAGNEBIN.

Ayant lancé, avant la Commune, l'idée de déboulonner la Colonne, Courbet devait être condamné de ce chef. Mais surtout l'on prétendit, en 1873, lui en faire payer la reconstruction. Or, son rôle semble avoir été assez mince, si l'on en croit l'ensemble des témoignages que l'on peut rassembler et confronter.

Publié dans les *Mélanges Antony Babel*, Genève, 1963, t. II, p. 251-271.

1345. — *Séance du 8 février.*

Le caractère de Calvin, par M. Pierre MESNARD, professeur à l'Université de Poitiers, directeur du Centre d'études supérieures de la Renaissance de Tours.

Pour déterminer le rôle que le caractère (c'est-à-dire le type psychologique) de Calvin a pu jouer dans sa compréhension de la vie et dans l'orientation de sa pensée, M. Mesnard estime qu'il faut partir de l'événement capital de la jeunesse du réformateur, c'est-à-dire de sa conversion. On s'est complu à rechercher dans les milieux universitaires fréquentés par Calvin les personnalités qui ont pu l'influencer et l'amener à la Réforme. Mais il ne semble pas que Calvin ait dû à Mathurin Cordier autre chose qu'une méthode de

pensée et le goût de la vérité (ce qui est déjà considérable), ni qu'il soit redevable à Wolmar de rien de plus que la connaissance du grec. Pour comprendre la conversion de Calvin, il faut se rapporter à ce qu'il en dit lui-même. Par deux fois, il insiste sur le caractère subit qu'elle a eu. Il n'y a pas de raison de ne pas admettre que la conversion de Calvin ait été de type calviniste, et la recherche d'influences sociologiques serait donc oiseuse.

Par cette conversion, Calvin s'est trouvé d'un coup placé dans sa vocation véritable qui est celle d'un prophète. Prophète intégral et permanent, et non pas, comme Luther, prophète à intermittences. C'est dans le « Sermon sur la Parole de Dieu » que Calvin s'est le mieux expliqué sur sa propre vocation de prophète, en insistant sur l'autorité dont il doit être revêtu, autorité qui n'est commensurable avec aucune autre.

Dans sa vocation de prophète, Calvin a été soutenu par son caractère qui est celui de passionné parasentimental. Comme les passionnés, Calvin est systématique et méthodique; comme eux, il est très émotif (alors qu'on le peint parfois encore comme un homme froid). Mais pour ce caractère, il est médiocrement actif et son émotivité est le moteur qui le force à l'action. Par là, Calvin a été amené à dépasser ses possibilités et de fait il a toutes les maladies du surmené.

De ce caractère passionné, l'écriture de Calvin est une preuve. Et le vocabulaire aussi, qui ressemble tant à celui de Bossuet. Les mots-clefs en sont « obéissance », « discipline », « honneur de Dieu », « ordre », « bon plaisir de Dieu », « vengeance et colère de Dieu », tous mots de passionné.

Ayant les qualités du caractère passionné, Calvin en avait aussi les servitudes : s'identifiant avec la cause qu'il servait, il lui arrivait de la mêler inextricablement à la sienne. Ainsi advint-il également de Richelieu et de Bossuet « qui n'avaient d'autres ennemis que ceux de l'Etat et ceux de l'Eglise », mais qui nourrissaient à leur égard une inimitié toute personnelle.

1346. — *Séance du 22 février.*

Couleur et Renaissance: une crise du langage artistique, par M. Conrad André BEERLI.

Aux époques de crise sociale, ou plus exactement, aux modifications du « cadre de références » socio-culturel, correspondent des changements dans le langage artistique. Avant d'en faire la démonstration à propos de la Renaissance, M. Beerli évoqua dans une brillante introduction les problèmes que pose le phénomène de la couleur. Y a-t-il une histoire de la couleur? Comment la vision des

couleurs a-t-elle évolué? Comment leur signification a-t-elle varié dans le temps et dans l'espace? Y a-t-il plusieurs systèmes de couleurs? L'alternance entre la couleur « symbolique » et la couleur « descriptive » est-elle une constante de l'histoire? La couleur n'est-elle pas comme une langue qui évolue et qui après un certain laps de temps a besoin de savants, d'historiens pour être expliquée et comprise? Quel est le rapport entre la couleur et le style en peinture? L'artiste crée-t-il en toute liberté ou bien est-il tributaire de ses moyens? Autant de questions auxquelles M. Beerli apporta des réponses perspicaces et nuancées.

L'orateur montra ensuite à quel point la peinture de la Renaissance différait de la peinture antique, tant par le système de perspective adoptée que par le rôle de la lumière. La Renaissance, qui est avant tout une naissance, est une période de crise du langage artistique. De cette crise, M. Beerli caractérisa les étapes en ce qui concerne le rôle de la couleur. Entre Giotto et le Titien, il y eut plus d'un retournement, la couleur étant tantôt retenue au profit des « valeurs », comme chez Masaccio ou Léonard de Vinci, tantôt exaltée, comme chez Paolo Ucello, ou encore atmosphérisée comme dans la synthèse tonale réalisée par Piero della Francesca.

A l'aide de nombreux clichés, M. Beerli illustra ses thèses et fit d'ingénieux rapprochements avec des crises plus récentes de la couleur.

1347. — *Séance du 8 mars.*

La politique d'Antigone à l'égard des cités grecques (323-301), par M. Claude WEHRLI.

Antigone le Borgne, successeur d'Alexandre le Grand en Asie Mineure, fut le premier à discerner la grandeur historique de l'Etat-Cité et à mener une politique libérale à l'égard de la Grèce. C'est à faire cette démonstration à partir des récits de Plutarque et de Diodore de Sicile, que s'attache M. Wehrli.

Antigone est notamment l'auteur d'une proclamation, faite en 315, qui déclare tous les Grecs « libres, exempts de garnison, et autonomes ». A vrai dire, une telle déclaration avait déjà été faite quatre ans plus tôt par Polypercon, devenu régent de Macédoine, mais elle n'avait été suivie d'aucun effet. L'acte de 315 est également une mesure inspirée par un calcul diplomatique, mais il ne va pas rester lettre morte. Antigone, dans ses luttes incessantes avec ses rivaux, cherche à faire triompher le principe de l'autonomie des cités grecques. C'est à lui que l'on doit la mention de cette autonomie dans les clauses de la paix de 311. En 307, Antigone entreprend même d'opérer un rapprochement entre les cités grecques et il

prescrit à son fils de réunir leurs représentants dans un congrès où il puisse être délibéré en commun des affaires de l'Hellade. Mais Démétrius gagne Chypre pour y combattre les généraux du Lagide et, deux ans après la délivrance d'Athènes et d'autres cités grecques, Démétrius attaque Rhodes au mépris du respect de l'autonomie. Cette expédition de 304 n'est d'ailleurs pas heureuse. A la suite de cet échec, Antigone tente de ressusciter la Ligue de Corinthe, tout en réservant la souveraineté des rois (celle de son fils et la sienne) sur la confédération des cités grecques.

Antigone et son fils, conclut M. Wehrli, n'étaient pas des princes vraiment libéraux, les mobiles qui les induisent à prôner l'autonomie de la Grèce étaient intéressés, mais leur politique n'en a pas moins été fondée sur un principe philhellénique.

Quelques lettres peu connues de Calvin, par M. Alain DUFOUR.

Il s'agit de deux lettres omises par les éditeurs des *Opera Calvini*, et qui, adressées à Jacob Andreae par Calvin, témoignent du désir qu'avait celui-ci de promouvoir l'unité des Eglises issues de la Réforme, et du chagrin que lui causait la persistance de divergences irréductibles.

Publié dans *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, t. XXIV, 1962, p. 375-384.

1348. — *Séance du 22 mars.*

Les vues de Genève de Claude Chastillon et les gravures de l'Escalade, par M. Henri DELARUE.

Des gravures qui, dans le courant du XVII^e siècle, utilisèrent les dessins de Claude Chastillon, M. Delarue estime que celle de Merian, contrairement à l'opinion reçue, serait plus exacte et fidèle que celle de Poinsart, et que c'est d'elle et de celle du « *Vray discours* » que dériveraient les vues postérieures.

Publié dans *Genava*, n.s., t. X, 1962, p. 85-91, pl.

1349. — *Séance du 12 avril.*

Pour une approche de la vie religieuse à Genève en 1677, par M. Roger STAUFFENEGGER, professeur au lycée de Besançon.

Publié dans le présent *Bulletin*, p. 161-169.

1350. — *Séance du 10 mai.*

Guillaume Guérout et sa traduction des Psaumes, par M. Enée Henri BALMAS, professeur en l'Université de Padoue.

Guérout était originaire de Rouen; vers 1545 il se fixa à Genève, où il devint l'ami de Calvin et où il composa un recueil de *Chansons spirituelles* (paru à Lyon en 1548) qui se répandit partout en France.

En 1549 cependant, Guérout fut dénoncé au Conseil de Genève pour propos séditieux émis à l'adresse de Calvin. Sur l'intervention de l'ancien syndic Perrin, le Conseil renonça à le poursuivre, prétextant d'un défaut de procédure dans la dénonciation.

Ayant quitté Genève sans être inquiété, Guérout se fixa à Lyon où il épousa une Française qui était à la fois sœur et belle-sœur d'imprimeurs. Il y poursuivit ses activités littéraires. En 1552, il prit la direction de la succursale que son beau-frère Arnoulet venait d'ouvrir à Vienne en Dauphiné. C'est là que s'imprima clandestinement, durant les derniers mois de l'année 1552, la *Christianismi restitutio* de Servet (achevé d'imprimer: 3 janvier 1553). Chose curieuse, l'auteur et l'éditeur de cet ouvrage sont dénoncés à l'Inquisiteur par un Lyonnais qui, lui-même, a su leur nom grâce à un ami genevois, qui, en date du 26 février 1553 déjà, le lui a communiqué par lettre. A Vienne, Servet seul est cependant arrêté; Guérout n'est pas inquiété et c'est en toute liberté qu'il quitte Vienne pour revenir à Genève, où le Conseil, à la date du 28 avril, l'admet à la résidence.

Quelques mois plus tard, c'est Servet lui-même qui se présente à Genève. Il est arrêté et interrogé. A plusieurs reprises, on lui demande si Guérout était au courant du caractère scandaleux de ce qu'il imprimait. Les réponses de Servet sont contradictoires. Guérout cependant n'est pas appréhendé, ni même confronté avec le médecin espagnol. Le 31 août, il est pourtant interrogé par le Consistoire et on lui défend la Cène — non pas pour ses relations avec Servet, mais parce qu'il est allé à la messe pendant son séjour en France.

Le 27 octobre, Servet est brûlé. Le 28, Viret demande au Conseil s'il entend, oui ou non, sévir contre Guérout qui a été le correcteur du livre de Servet. Cette fois encore, Guérout est laissé en paix. C'est ainsi qu'en 1554, il peut publier une nouvelle traduction des *Psaumes*, qui donne lieu d'ailleurs à quelques démêlés à propos du monopole que Bèze avait eu jusque là dans ce domaine. Guérout ne quittera Genève qu'au lendemain de la journée du 16 mai 1555 avec tous les Perrinistes, définitivement vaincus et bannis.

La traduction que Guérout fit des Psaumes de David n'était connue que par les difficultés que son impression suscita. Aucun exemplaire de l'ouvrage n'avait, semble-t-il, subsisté. Le professeur

Balmas en a pourtant retrouvé un à Cambridge et il se propose de le rééditer. Cette traduction, qui est précédée d'une épître louangeuse aux Syndics et Conseil de la République de Genève, est admirable et fort supérieure à celle de Théodore de Bèze.

En conclusion, M. Balmas releva que Guérout se caractérisait d'une part par la trempe de sa foi dont ses *Chansons spirituelles* et ses *Psaumes* disent la qualité et la profondeur, d'autre part par son incompatibilité d'humeur avec Calvin, sa mentalité réfractaire à la discipline ecclésiastique, son idéal évangélique resté fidèle à celui des premiers humanistes.

Publié dans E.-H. BALMAS, *Montaigne a Padova e altri studi sulla letteratura francese del Cinquecento*, Padova, Liviana, 1962, p. 109-223.

Excursion archéologique du jeudi 31 mai (Ascension) : château de Thorens, château d'Annecy.

1351. — *Séance du 8 novembre.*

Révolution genevoise de 1846 et enseignement religieux, par M. Gabriel MUTZENBERG.

Si l'enseignement officiel genevois avait été soustrait à l'influence directe de l'Eglise dès 1834, il subsistait, pour le degré primaire, d'assez nombreuses « petites écoles » protestantes, patronnées par la Société pour l'enseignement religieux, dont la fondation remontait à 1736. Ces écoles eurent la vie dure dès qu'à la suite de la Révolution de 1846 l'enseignement eut été « radicalement » laïcisé. Certaines durent fermer leurs portes, telle la fameuse Ecole de Saint-Gervais, fréquentée par des centaines d'enfants au temps de la Restauration. La cause des écoles protestantes trouva un champion d'une rare élévation de pensée en Ernest Naville. L'éminent philosophe, qui ne cessa jamais de vouer une partie de son activité à la pédagogie et enseigna soit à l'Institut Rilliet (fondé en octobre 1849), soit à l'Institut Elie Le Coultre (dès 1852), exposa son point de vue dans plusieurs rapports, présentés notamment à la Société pour l'enseignement religieux. L'école, dit-il, doit viser surtout au perfectionnement de l'âme. Il est essentiel qu'un équilibre soit maintenu entre la culture de l'esprit et celle du cœur. D'où la nécessité de confier les enfants à des maîtres qui soient eux-mêmes des hommes de foi et à une école qui soit « chrétienne, complètement chrétienne ». Si Naville admettait que les établissements officiels fussent « neutres » puisque tous les citoyens n'avaient pas la même confession, il déplorait en revanche que l'enseignement de la religion, séparé du reste, y fût réduit à une demi-heure par semaine : c'était à ses yeux habituer les

enfants à ne pas se soucier des impératifs religieux dans leur conduite ordinaire, c'était la porte ouverte à l'indifférence et au matérialisme. Pénétré de la grandeur de la destinée humaine, Naville avait de l'enseignement religieux une vision quasi-œcuménique. Il se servait en effet de l'*Introduction au catéchisme* du Père Girard, pour lequel il avait une grande admiration. Ses principes furent repris par Elie Le Coultre, puis par Martine.

Du côté catholique, les réactions furent beaucoup plus vives. Les thèses catholiques furent exposées avec vigueur par le curé de Genève, Dunoyer, dans un mémoire rédigé en 1849. L'éducation, dit-il, doit dominer l'instruction. Dans les écoles, les maîtres doivent donner l'exemple d'une vie chrétienne fervente, car la religion n'est rien si elle n'est pas tout. L'évêque, Mgr. Marilley, réclama donc des écoles catholiques où les enfants pussent recevoir une éducation catholique. Il demandait en outre que dans les communes catholiques l'école restât sous la surveillance du curé et, qu'en tout cas, des garanties fussent données quant au choix des régents.

Le gouvernement radical ne donna pas satisfaction à ces revendications. Il s'ensuivit une véritable « petite guerre », échange de lettres et de mémoires, qui s'atténua dès 1850, lorsque les radicaux se mirent à rechercher pour des raisons politiques l'alliance des catholiques, chacun restant d'ailleurs sur ses positions.

Les catholiques n'avaient pas attendu cette nouvelle orientation pour prendre leurs dispositions. Les écoles « libres » se multiplièrent et l'on y comptait, en 1869, plus de 120 religieux et religieuses. Ces écoles drainèrent une bonne partie des enfants de familles catholiques, les curés n'hésitant pas à stigmatiser du haut de la chaire ce fléau public qu'était à leurs yeux une éducation sans religion. Au contraire d'Ernest Naville et de ses disciples, les milieux catholiques semblaient se méfier de la tolérance et prônaient une école catholique plutôt qu'une école chrétienne.

Les cas de conscience qui se posèrent alors aux instituteurs croyants qui voulaient rester au service des écoles officielles peuvent se poser aujourd'hui encore.

1352. — *Séance du 22 novembre.*

Sur quelques bûchers d'enfants découverts dans la ville d'Athènes, par M. Jean RUDHARDT.

Les fouilles de l'Ecole américaine ont mis au jour, dans un quartier d'Athènes situé près de l'Agora, les restes de 17 bûchers contenant de petits vases funéraires et des débris osseux, d'origine certainement animale dans quelques cas, probablement humaine dans quelques autres. Young, qui publie cette découverte, conclut qu'il s'agit de

bûchers funèbres d'enfants et que la règle religieuse bien connue interdisant d'ensevelir à l'intérieur des murs ne concernaient pas les sépultures enfantines.

M. Rudhardt met en doute la valeur de cette conclusion. Les faibles dimensions des bûchers, ainsi que l'état des débris osseux, semblent indiquer que les enfants incinérés étaient de tout petits enfants. Leur incinération ne contrevient donc pas seulement à l'interdiction relative aux sépultures dans la cité mais encore aux usages concernant les funérailles des enfants morts en bas âge : ces usages excluent en effet la crémation. La situation des bûchers est aussi significative ; ils sont relégués dans des maisons abandonnées, loin des sépultures familiales. Les rites dont ils constituent la trace ne sont donc pas des rites funèbres ordinaires. Ils ne nous autorisent pas à penser que l'interdiction d'ensevelir à l'intérieur des murs ait excepté d'une manière globale toutes les sépultures enfantines. Les petits enfants incinérés dans la ville semblent appartenir à une catégorie spéciale ; ce sont peut-être des nouveau-nés qui ne sont pas membres de la communauté familiale, soit parce qu'une mort prématurée a empêché qu'ils y fussent introduits, soit parce qu'ils en ont été volontairement exclus par une exposition. La crémation de ces petits cadavres ne constituait pas un rite de funéraille, mais un rite d'une autre sorte, probablement cathartique, et ne tombait par conséquent pas sous le coup de l'interdiction relative aux sépultures. La présence de restes animaux sur leurs bûchers s'explique fort bien, car des sacrifices animaux appartenaient au rituel de purification, alors qu'ils n'appartenaient pas au rituel funèbre ordinaire de l'époque classique.

Publié dans *Museum Helveticum*, t. XX (1963), p. 10-20.

Les républicains français réfugiés à Genève, 1848-1851, quelques documents inédits, par M. Marc VUILLEUMIER.

Le milieu des réfugiés français, tel qu'il a fleuri à Genève dès 1848 est encore mal connu. Les sources manquent en effet, les Archives d'Etat n'ayant pas obtenu les dossiers du Département de justice et police, et les papiers des réfugiés étant rares.

Il y eut déjà quelques réfugiés en 1848, dès le mois de février. Ils fondèrent alors une « Association démocratique française » où le gouvernement de Fazy se fit représenter. Mais ce fut surtout en 1849 que les réfugiés affluèrent. On les connaît notamment par les listes que le sous-préfet de Gex envoyait à Paris. M. Vuilleumier estime à 80 (100 au maximum) le nombre des réfugiés français en ces années-là. Il y avait parmi eux plusieurs anciens députés de la Chambre des représentants, des médecins, des avocats, des étudiants, des artisans.

L'un d'eux s'appelait Théophile Thoré. Né en 1807, il devait s'illustrer plus tard, sous le nom de Thoré-Burger, par la redécouverte

du peintre Vermeer. Membre de la Charbonnerie, rédacteur du journal « La vraie République », plusieurs fois emprisonné, il s'était réfugié à Genève en septembre 1849. Il vécut dans la retraite, mais écrivit et publia pourtant un ouvrage de philosophie politique intitulé « Liberté ». Il y développe sa philosophie de l'histoire et prône pour la France une réforme politique qui précède la réforme économique. Il faut, écrivait-il, « organiser la liberté avant d'organiser le travail ». Dénonçant l'antagonisme artificiel de la société et des citoyens, il critiquait la division du pays en départements et manifestait des intentions nettement décentralisatrices.

Quelques lettres d'autres réfugiés nous renseignent sur l'accueil qui fut fait aux idées de Thoré : Moses Hess le cite dans un écrit de 1851 et le rapproche de Louis Blanc ; Dronke, dans ses lettres à Engels, datées de Genève, révèle qu'il fréquente les mêmes milieux de réfugiés français et surtout lyonnais que Thoré. Il se fait lui aussi l'écho de cette revendication décentralisatrice, qui désire ramener la France au « cantonalisme ». Thoré eut aussi des contacts avec Herzen, qui s'était retiré à Genève en 1849, mais il ne semble pas avoir fréquenté les réfugiés italiens.

En 1851, Thoré fit un second séjour à Genève, assistant notamment à l'assemblée qui se tint le 3 décembre, à la salle du Grütli, à la suite du coup d'Etat du 2 décembre. Fazy qui intervint au cours de cette assemblée pour dissuader les assistants de « marcher sur la France » et pour les disperser sans fracas, fut attaqué à ce propos au Grand Conseil dès le début de l'année suivante. Sa réponse était jusqu'à maintenant le seul récit qu'on ait eu de cette assemblée. Or, Thoré en a fait un compte rendu, très succinct, mais précis, qui confirme généralement le récit de Fazy ; M. Vuilleumier a découvert ce rapport dans les papiers de Thoré, à l'Arsenal.

Après le coup d'Etat du 2 décembre, Genève vécut de plus en plus à l'ombre de l'Empire autoritaire et cessa, pendant dix ans, d'être le carrefour d'idées et la ville d'accueil de l'Europe révolutionnaire.

1353. — *Séance du 13 décembre.*

Quand l'Escalade n'était qu'un projet : l'avis de René de Lucinge, par M. Alain DUFOUR.

On sait qu'à l'époque de l'Escalade, il y avait deux partis à la Cour de Turin : un parti espagnol dont le triomphe fut consacré par l'alliance du duc Charles-Emmanuel avec une fille de Philippe II, et un parti français, dont l'une des têtes était René de Lucinge, à qui le duc confia le soin de négocier en 1601 sa paix avec la France. Lucinge s'acquitta brillamment de sa mission, mais si le Traité de Lyon s'avéra, par la suite, heureux pour les deux parties, il fut

désapprouvé à la veille même de sa conclusion par Charles-Emmanuel que poussait l'esprit revanchard du parti espagnol. Lucinge paya sa désobéissance de l'exil. Pour se justifier, il écrivit un discours intitulé « *Du Médisant de la paix de Lyon* », dont une copie s'est retrouvée récemment aux Archives de Turin. Dans cet écrit, Lucinge montre, entre autres choses, quelle erreur constituerait de la part du duc de Savoie une attaque contre Genève. Lucinge déteste les huguenots en général et les Genevois en particulier, mais il souhaite la paix pour la Savoie. Or, Genève est protégée par la France, « Henri IV y est déjà plus qu'à moitié maître ». Toute entreprise contre Genève ferait donc renaître les hostilités avec la France.

Écrit à la veille même de l'Escalade, ce texte d'une grande clairvoyance politique confirme le caractère désespéré de l'expédition du 11 décembre 1602.

Villes et campagnes slaves au Moyen Age: marchés locaux, régions économiques, par M. Alexandre GIEYSZTOR, professeur à l'Université de Varsovie.

Dans les pays slaves, compris entre l'Elbe et la Volga, on constate dès le X^e siècle deux structures d'échanges : 1) un commerce à long rayon d'action, qui est le fait de quelques classes privilégiées et qui porte sur les fourrures, le miel, la cire et les esclaves qui sont échangés contre des articles de luxe occidentaux et byzantins ; 2) un commerce local qui s'organise entre la ville et la campagne. Un certain artisanat en effet se développe dans les centres les plus importants, une division du travail s'esquisse même au X^e siècle, et les fouilles archéologiques permettent de dresser un répertoire des spécialités. À côté de la production destinée à l'emploi immédiat, apparaît une production destinée à être écoulée sur des marchés. On a pu calculer que la zone d'écoulement de ces produits varie entre 20 et 100 km. de diamètre. Avec les marchés apparaissent aussi les marchands professionnels.

Autour de ces marchés, des agglomérations se forment et au cours du XII^e siècle se multiplient. On a compté quelque 250 de ces centres urbains en Pologne à cette époque. Les services s'y développent aussi (par exemple les tavernes liées aux foires, etc.).

C'est donc aux XI^e et XII^e siècles qu'il faut placer l'urbanisation des pays slaves. Les villes deviendront rapidement créatrices de richesses et de dynamisme agricole. Cette urbanisation marque la victoire de l'économie d'échanges sur l'économie de subsistances. Mais il reste à déterminer encore quelle était la force des liaisons entre les divers marchés locaux et le partage éventuel de leurs prérogatives.

EXTRAIT DU RAPPORT FINANCIER
SUR L'EXERCICE 1962*Recettes*

	Fr.
Cotisations 1962, arriérées et dons	5.198,75
Intérêts du fonds ordinaire	848,15
Intérêts du fonds Gillet attribués aux publications . .	808,80
Vente de publications	1 524,30
Excédent des dépenses	9.479,60
Total	<u>17.859,60</u>

Dépenses

Frais généraux : loyers, séances, divers	1 545,50
Frais de publication de « L'Atelier de Mirabeau » de J. Bénétruy (<i>Mémoires et documents</i> , tome XLI) . .	16.314,10
Total	<u>17 859,60</u>